

1

La vierge du Pilier



Cette vierge gothique en pierre calcaire, fin XV, début XVI, fut initialement vénérée sous le nom de Notre-Dame de Grâce et était particulièrement invoquée pour les enfants malades. Elle est sans doute l'œuvre de l'école de Michel Colombe, sculpteur dont l'art rayonnait dans la vallée de la Loire.

En 1793, elle échappe aux fureurs révolutionnaires grâce à un membre de la famille Point qui la cacha dans un amas de futailles de l'atelier du tonnelier Bérard, rue de Lyon. Elle a été classée en 1892. On retrouve le buste, en bronze, en haut du Monument aux Morts de Saint-Galmier et en moulage au Musée du Louvre à Paris (réalisé en 1890). Elle était placée au-dessus du retable, dans l'édicule de pierre qui orne le pilier, d'où son nom : Vierge du pilier. Mais en 1954, au retour de l'exposition mariale de Lyon, le Curé de Saint-Galmier a été confronté à un problème inattendu : le socle de la niche au-dessus du retable, qui avait été grossièrement agrandi pour mettre la vierge à cet endroit, s'était rompu lors des manipulations de la statue. Prenant acte de la solution apportée, le Conservateur des antiquités et objets d'art du département de la Loire s'adressa au Directeur général de l'architecture en ces termes, extraits de son courrier du 12 octobre 1954 :

« ...On a ainsi la preuve définitive que la Vierge n'était pas anciennement à cette place, d'ailleurs aussi mauvaise que possible, absurde, pourrait-on dire. Le nom de Vierge du pilier » est récent, les textes disent « Notre-Dame de Grâce ». M l'abbé Marteau a donc posé la statue sur un piédestal provisoire non loin de la porte d'entrée. La Vierge se trouve enfin visible, et cette disposition plait beaucoup au public. M. le curé a pu s'en rendre compte par le nombre des cierges : les visiteurs sont vingt fois plus nombreux depuis cette nouvelle présentation qui demande seulement quelques améliorations de détail. Je me suis personnellement rendu compte de tous ces faits dans la visite que j'ai faite à Saint-Galmier, hier lundi 11 octobre 1954.

Veillez agréer... »